

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **DEMISSIONS – DESIGNATIONS – REPRESENTATIONS**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – DELPERIE - MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – FONTENAT – FRATTA – JOUSSEAU – LUGAND – MME MANIGAND – M. MONNET – SORET – TOURNIER-BILLON - VERNE

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

1. Démission

❖ **Jocelyne Maulet**

Jocelyne Maulet, Membre Elu, a cessé son activité au 23 juin 2023, et a adressé au Président Fontenat par courrier en date du 18 juillet 2023 sa démission en qualité de membre élu de la CCI de l'Ain, et de membre titulaire de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par courrier en date du 24 juillet 2023, la CCI de l'Ain a informé de cette démission, la tutelle, ainsi que le Président de la CCIR et le Préfet de région.

Comme stipulé dans l'article 1.1.10 – **Suppléance des membres élus à la CCIR** - du Règlement Intérieur : *"Le membre élu de la CCIR dont le mandat est devenu vacant pour quelque raison que ce soit, sauf en cas d'annulation de l'élection, est immédiatement remplacé par le membre suppléant qui a été élu conjointement à cette fin. Son suppléant siège alors à la CCIR jusqu'au prochain renouvellement.*

Dans le cas où le membre suppléant vient à perdre ou démissionner de son mandat de membre de la CCI, le membre titulaire composant le binôme ne peut être remplacé à la CCIR s'il vient lui-même à perdre ou démissionner son mandat. Dans ce cas, le siège à la CCIR reste vacant"

Aussi, Jean-Pierre Delperie, en sa qualité de suppléant de Jocelyne Maulet à la CCIR – Catégorie Commerce 1, représente désormais la CCI de l'Ain en qualité de membre titulaire auprès des instances de la CCIR. Cette décision sera validée lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Par ailleurs, à sa demande, il est proposé d'accorder le statut de Conseiller Technique Economique à Jocelyne Maulet, qui souhaite poursuivre sa mission au sein de la CCI jusqu'à la fin de la mandature.

❖ **Christine Jacoty**

Christine Jacoty, Membre élu de notre Compagnie, a fait valoir ses droits à la retraite, et a quitté sa société Transports Rousset le 1^{er} juillet 2023.

Aux termes de l'article L.713-4-II Code de commerce :

"II.- Tout membre d'une chambre de commerce et d'industrie territoriale et d'une chambre de commerce et d'industrie de région qui cesse de remplir les conditions d'éligibilité fixées au I ci-dessus présente sa démission au préfet. A défaut, le préfet le déclare démissionnaire d'office."

En l'espèce, Christine Jacoty a cessé de remplir les conditions d'éligibilité, en faisant valoir ses droits à la retraite.

De ce fait, afin d'être en conformité avec les textes, Christine Jacoty a adressé au Président Fontenat sa démission de sa fonction de membre élu de la CCI de l'Ain, qui a été acceptée par la Tutelle.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **DEMISSIONS – DESIGNATIONS – REPRESENTATIONS**

2. Désignations

Futur Conseiller Technique

- Monsieur Jean-Marc Vivier, Président d'Initiative Bugey, en remplacement de Daniel Bondot
- Jean-Pierre Michel, Président d'initiative Bellegarde - Pays de Gex, en remplacement de Laurent Forstmann
- Agathe Diaconu, Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants – CJD
- Roland Bernigaud, Président d'Initiative Dombes Val de Saône, en remplacement de Yves Fournand

3. Représentations

❖ **COMMISSION DES MARCHES**

Suite à la démission de Jocelyne Maulet, nous devons pourvoir à son remplacement au sein de la Commission des Marchés :

Conformément au Règlement Intérieur, la Commission consultative des marchés donne un avis sur le choix du titulaire du marché public selon une procédure formalisée.

Elle est également consultée pour tout avenant à un marché public passé selon une procédure formalisée dont le montant entraîne une augmentation du montant global du marché supérieure à 10% pour les marchés de service et de fournitures et à 15% pour les marchés de travaux.

Elle est composée de trois membres désignés, sur proposition du Président de la CCI, par l'Assemblée Générale parmi ses membres élus en dehors du Président et du Trésorier, et de leurs délégataires, des membres du Bureau, des membres de la Commission des finances et des membres de la Commission de prévention des Conflits d'intérêts.

Il vous est donc proposé :

- Titulaires Michel Gallet (Président)
 Fabrice Corbioli
 Lyse-Anne Gaiddon
- Suppléants Stéphane Duclos-Colas
 Julie Chaboud

❖ **Commission départementale de vidéoprotection**

- Thierry Tournier, Titulaire
- Michel Gallet, Suppléant



❖ **France Initiative Bresse Haut-Bugey**

➤ *Assemblée Générale*

- Fabrizio Bertolotti, Titulaire
- Pierre-Olivier Gruda, suppléant

➤ *Conseil d'administration*

- Fabrizio Bertolotti

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **DEMISSIONS – DESIGNATIONS – REPRESENTATIONS**

❖ GAL "AUVERGNE-RHÔNE-ALPES"

- Comité de programmation départementale
 - Frédéric Bortot, Titulaire
 - Marilyn Fratter, Suppléant

❖ INITIATIVE BELLEGARDE - PAYS DE GEX

- Conseil d'Administration
 - Laurent Forstmann
- Assemblée Générale
 - Laurent Forstmann
- Comité d'agrément
 - Laurent Forstmann

❖ COTECH chambres consulaires / Conseil Départemental de l'Ain et Préfecture de l'Ain pour la mise en œuvre des actions identifiées lors des ateliers de l'eau

- Bertrand Glaizal

❖ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE GRAND BOURG AGGLOMERATION

- Renouvellement des membres
 - Jean-Pierre Delperie
 - Lyse-Anne Gaidon

❖ COMITE DE SUIVI DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DE L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE DE GRAND BOURG AGGLOMERATION

- Elu référent : Fabrizio Bertolotti
- Technicien référent : Bertrand Glaizal

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **DEMISSIONS – DESIGNATIONS – REPRESENTATIONS**

❖ **CENTRE DE SELECTION DE BECHANNE**

En vue de la création de la SAS Centre de Sélection de Béchanne, et de son Conseil d'Administration, d'Organisation, de Surveillance Technique et Financière / représentants du Collège A (Chambres consulaires : 2 sièges sont réservés pour les Chambres d'Agriculture et 1 siège (Titulaire et suppléant) pour les Chambres de Commerce Ain et Saône et Loire

Conseil d'Administration, d'Organisation de Surveillance Technique et Financière – Collège A / CCI

- Patrice Fontenat, Titulaire
- CCI Métropole de Bourgogne, suppléante

Sans observation sous huitaine auprès du secrétariat des élus, l'ensemble de ces propositions du Bureau affichées sur les écrans et figurant dans vos dossiers seront considérées comme adoptées.

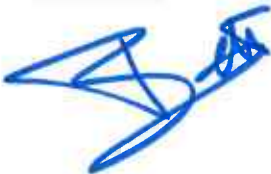
L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, valide les démissions, désignations et représentations présentées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	31
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

